



CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE
17 Septembre 2022
Maison Régionale des Sports
2 av de l'université
33400 Talence

RAPPEL :

L'Assemblée Générale est obligatoire pour tous les clubs.

Un club peut être représenté par le Président ou tout autre membre désigné lors de l'Assemblée Générale.

Un club peut représenter deux autres clubs de la ligue, en utilisant les procurations.

ORDRE DU JOUR

- 14h00**
- Accueil et pointage des clubs
- 14h30**
- Vote sur le PV de l'AG du 15 janvier 2022
 - Moment de « souvenir »
 - Allocution du Président (dont A.N.S.)
 - Elections au Conseil de Ligue
 - Rapports d'activités (sportive, critérium, arbitrage, jeunes et techniques, féminines, information, pôle)
 - Convention de développement
 - Point financier
 - Récompenses jeunes
 - Questions diverses